

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD023-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 mars 2019.

LE 28 mars 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION COMPAREE EN MATIERE D'EGALITE FEMMES/HOMMES

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADIS
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION COMPAREE EN MATIERE D'EGALITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes appliquée aux collectivités prévoit la mise en œuvre d'une politique visant à garantir cette égalité.

Qu'à ce titre, le décret 2015-761 du 24 juin 2015 impose qu'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soit fourni au moment de la préparation du budget en parallèle du bilan social présenté en comité technique les années paires (au titre de l'année N-1).

Qu'à noter également que le Grand Périgueux, c'est doté depuis 2018 d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations 2018/2020.

Considérant que le rapport joint vise donc à faire un état de la politique de ressources humaines en matière d'égalité femmes/hommes au titre de l'année 2018 et des pistes d'actions pour 2019.

Que ce rapport est présenté en comité technique le 15 mars 2019.

Qu'il est donc proposé de prendre acte de la situation pour 2018 et d'approuver et mettre en œuvre pour 2019 les pistes d'actions proposées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de prendre acte du compte tenu de ce rapport pour 2018
- Autorise le Président à mettre en œuvre les pistes d'actions en la matière pour 2019

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	24 AVR. 2019	Pour extrait conforme	24 AVR. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	24 AVR. 2019	Périgueux, le	24 AVR. 2019

Le Président
Jacques AUZOU

